

Message du Conseil d'administration de votre Fonds

La présente circulaire (la « Circulaire ») est adressée aux actionnaires de JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV – Carbon Transition Global Equity UCITS ETF (le « Compartiment »), un compartiment de JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV (le « Fonds »). Ce courrier est important et requiert votre attention immédiate.

Le présent avis n'a pas été revu par la banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications soient nécessaires pour qu'il réponde aux exigences de cette dernière. Les Administrateurs du Fonds et de la Société de gestion estiment qu'aucun élément du présent avis ni des propositions qui y sont détaillées n'entre en conflit avec le Règlement sur les OPCVM de la Banque centrale. Les Administrateurs ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'à la date de la présente Circulaire, les informations figurant dans celle-ci sont conformes aux faits et n'omettent aucun élément susceptible d'en affecter la teneur. Les Administrateurs assument la responsabilité des informations contenues dans la présente Circulaire.

En cas de doute quant aux mesures à prendre, veuillez consulter immédiatement votre courtier, conseiller juridique, comptable ou tout autre professionnel dûment habilité. Si vous avez cédé ou transféré de toute autre manière votre participation dans le Fonds, veuillez faire parvenir le présent avis au courtier ou autre agent par le biais duquel la cession ou le transfert a eu lieu, afin qu'il puisse le transmettre à son tour à l'acquéreur ou au cessionnaire. Les informations contenues dans cette Circulaire ne sont pas exhaustives et ne constituent pas un conseil juridique ou fiscal. Toute demande de rachat de vos actions peut avoir un impact sur votre situation fiscale. Veuillez consulter vos propres conseillers professionnels pour connaître les implications du changement de politique d'investissement et de la souscription, l'achat, la détention, la conversion ou la cession d'actions en vertu des lois des juridictions dans lesquelles vous êtes susceptibles d'être soumis à l'impôt.

Sauf mention contraire, tous les termes commençant par une lettre majuscule utilisés dans la présente lettre et qui n'y sont pas définis auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus du Fonds daté du 21 mars 2022, tel que modifié par l'addendum daté du 21 juillet 2022 (le « Prospectus »).

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente que le Compartiment va améliorer la publication d'informations relatives à ses investissements durables, de sorte qu'il relèvera de l'Article 9 au sens du règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « SFDR ») à la date à laquelle le supplément révisé du Compartiment reflétant ces changements sera publié, soit aux alentours du 30 septembre 2022.

Dans le cadre de cette mise à jour, il sera précisé que le Compartiment investira au moins 80% de ses actifs dans des Investissements durables, au sens du SFDR. En outre, le Compartiment sera renommé « JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV - Carbon Transition Global Equity (CTB) UCITS ETF » afin de refléter le fait que l'Indice du Compartiment est un Indice de référence « transition climatique ».

Ni le mode de gestion ni le profil de risque du Compartiment ne sont affectés de manière significative par ces modifications.

Vous trouverez ci-après et dans les pages suivantes des informations plus détaillées concernant ces modifications ainsi que leur calendrier. Veuillez prendre connaissance de ces informations. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Lorcan Murphy
Pour le Conseil d'administration

Modifications des Suppléments – en vigueur à partir du 30 septembre 2022

Motifs sous-jacents aux modifications

Le Conseil estime que l'amélioration de la publication d'informations du Compartiment de manière à ce qu'il relève de l'Article 9 du SFDR est dans l'intérêt des investisseurs, dans la mesure où cela peut offrir de meilleures perspectives de croissance dès lors que la demande en produits durables ne cesse de croître.

LE FONDS

Dénomination JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

Forme juridique ICAV

Type de fonds OPCVM

Siège social 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2, Irlande

Téléphone +353 (0) 1 6123000

Numéro d'enregistrement (Banque centrale) C171821

Administrateurs Lorcan Murphy, Daniel J. Watkins, Bronwyn Wright, Samantha McConnell

Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Modifications du Supplément

Modifications - indiquées *en gras et en italique*. Les passages des Suppléments qui n'ont pas été modifiés ne figurent pas dans le

Supplément actuel	Nouveau Supplément
<p>● Politique d'investissement</p> <p>Le Compartiment vise à suivre le plus fidèlement possible la performance de l'Indice (ou de tout autre indice déterminé en tant que de besoin par les Administrateurs afin de répliquer un marché pratiquement identique à celui de l'Indice), que celui-ci évolue à la hausse ou à la baisse, tout en cherchant à minimiser autant que possible l'erreur de suivi entre la performance du Compartiment et celle de l'Indice.</p> <p>J.P. Morgan Investment Management Inc., une société affiliée de la Société de gestion, agit en qualité de Fournisseur de l'Indice. L'Indice est géré indépendamment du Compartiment ; il est calculé et publié par l'Agent de calcul de l'indice.</p> <p>L'Indice se compose d'actions de grandes et moyennes capitalisations issues des marchés développés du monde entier (les « Titres de l'Indice »). Les composantes de l'Indice sont sélectionnées à partir de celles de l'indice MSCI World (l'« Univers d'investissement ») conformément à la méthodologie de l'Indice fondée sur des règles qui est résumée ci-après. Les composantes de l'Indice et l'exposition géographique des Titres de l'Indice sont susceptibles d'évoluer au fil du temps. L'Indice fait l'objet d'un rebalancement trimestriel (tel que mentionné dans la section « <i>Risque indiciel</i> » du Prospectus). De plus amples informations sur l'Indice, y compris sa méthodologie, ses composantes et sa performance, sont disponibles à l'adresse https://www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SL0BE72, et de plus amples informations sur l'Univers d'investissement, y compris ses composantes et sa performance, figurent à l'adresse http://www.msci.com.</p>	<p>● Politique d'investissement</p> <p>Le Compartiment vise à suivre le plus fidèlement possible la performance de l'Indice (ou de tout autre indice déterminé en tant que de besoin par les Administrateurs afin de répliquer un marché pratiquement identique à celui de l'Indice), que celui-ci évolue à la hausse ou à la baisse, tout en cherchant à minimiser autant que possible l'erreur de suivi entre la performance du Compartiment et celle de l'Indice.</p> <p>J.P. Morgan Investment Management Inc., une société affiliée de la Société de gestion, agit en qualité de Fournisseur de l'Indice. L'Indice est géré indépendamment du Compartiment ; il est calculé et publié par l'Agent de calcul de l'indice.</p> <p>L'Indice se compose d'actions de grandes et moyennes capitalisations issues des marchés développés du monde entier (les « Titres de l'Indice »). Les composantes de l'Indice sont sélectionnées à partir de celles de l'indice MSCI World (l'« Univers d'investissement ») conformément à la méthodologie de l'Indice fondée sur des règles qui est résumée ci-après. Les composantes de l'Indice et l'exposition géographique des Titres de l'Indice sont susceptibles d'évoluer au fil du temps. L'Indice fait l'objet d'un rebalancement trimestriel (tel que mentionné dans la section « <i>Risque indiciel</i> » du Prospectus). De plus amples informations sur l'Indice, y compris sa méthodologie, ses composantes et sa performance, sont disponibles à l'adresse https://www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SL0BE72, et de plus amples informations sur l'Univers d'investissement, y compris ses composantes et sa performance, figurent à l'adresse http://www.msci.com.</p>

L'Indice cherche à respecter les exigences des indices de référence « transition climatique » de l'Union européenne, tels qu'ils sont définis dans le Règlement européen relatif à ces indices, et offre une exposition à faible émission de carbone par rapport à l'Univers d'investissement, dans le but d'atteindre les objectifs à long terme fixés par l'Accord de Paris en matière de réchauffement climatique. L'Indice vise en particulier à réduire son intensité d'émissions de gaz à effet de serre d'au moins 7% par an en moyenne et à réduire globalement son intensité d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'Univers d'investissement d'au moins 30%. L'intensité d'émissions de gaz à effet de serre s'entend des émissions de gaz à effet de serre divisées par la valeur d'entreprise, y compris la trésorerie.

L'Indice est conçu dans le but de reproduire la performance des entreprises qui ont été identifiées, par le biais de son processus basé sur des règles, comme étant les mieux placées pour bénéficier de la transition vers une économie à faible émission de carbone en gérant efficacement leurs émissions, leurs ressources et les risques liés au climat. L'Indice applique ce processus d'analyse non financière, fondé sur des règles, à tous les Titres de l'Indice, comme plus amplement décrit ci-après.

L'Indice cherche à respecter les exigences des indices de référence « transition climatique » de l'Union européenne, tels qu'ils sont définis dans le Règlement européen relatif à ces indices, et offre une exposition à faible émission de carbone par rapport à l'Univers d'investissement, dans le but d'atteindre les objectifs à long terme fixés par l'Accord de Paris en matière de réchauffement climatique. L'Indice vise en particulier à réduire son intensité d'émissions de gaz à effet de serre d'au moins 7% par an en moyenne et à réduire globalement son intensité d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'Univers d'investissement d'au moins 30%. L'intensité d'émissions de gaz à effet de serre s'entend des émissions de gaz à effet de serre divisées par la valeur d'entreprise, y compris la trésorerie.

L'Indice est conçu dans le but de reproduire la performance des entreprises qui ont été identifiées, par le biais de son processus basé sur des règles, comme étant les mieux placées pour bénéficier de la transition vers une économie à faible émission de carbone en gérant efficacement leurs émissions, leurs ressources et les risques liés au climat. L'Indice applique ce processus d'analyse non financière, fondé sur des règles, à tous les Titres de l'Indice, comme plus amplement décrit ci-après. **Au moins 80% de l'Indice seront considérés comme des Investissements durables, au sens du Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.**

Le Compartiment poursuit un objectif d'investissement durable et investit au moins 80% de ses actifs, à l'exclusion des liquidités, quasi-liquidités, fonds monétaires et instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion efficace de portefeuille, dans des Investissements durables au sens du Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, et sur la base de la méthodologie de notation du Gestionnaire financier.

Le Compartiment inclut systématiquement des critères ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement pour au moins 90% des titres achetés (hors liquidités).

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet

www.jpmorganassetmanagement.ie. A l'instar de tout investissement dans le Fonds, il convient de comprendre et de garder en mémoire le(s) DICI concerné(s).

Veuillez noter que toutes les conditions et restrictions relatives au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, sont d'application.

Veuillez noter que des exemplaires de la dernière version en vigueur du Prospectus sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du correspondant centralisateur, BNP Paribas Securities Services et du commercialisateur en France, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. Succursale de Paris. Vous pouvez également consulter la dernière version du Prospectus sur notre site Internet: www.jpmorganassetmanagement.com.